



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par Frank FAUCHER

03 80 68 50 15

frank.foucher@culture.gouv.fr

Références : FF/PT/2020/227

à

REÇU LE

19 OCT. 2020

DDT-SAUH-BDSP

Direction départementale des territoires de la Nièvre –

Service Aménagement Urbanisme et Habitat

2 Rue des Pâtis

58000 NEVERS

À l'attention de Mme Valérie HOUARD,

Dijon, le 16 OCT. 2020

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** NEUVY-SUR-LOIRE (NIEVRE), Les Vachers  
PC05819320N0004  
Votre courrier du 9 octobre 2020  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 9 octobre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des  
affaires culturelles, et par délégation,  
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Béatrice BONNAMOUR